

Département de Vaucluse

MAIRIE
DE



L A P A L U D

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2018-217
du 30/11/2018**

**portant interdiction de l'utilisation
du stade « Elio CEPPINI »
et du stade d'entraînement de la Verrière
les 30 novembre – 1er et 2 décembre 2018**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'obligation d'informer les Clubs et les Organismes chargés des entraînements et compétitions,

Considérant qu'en raison des intempéries, et afin de ne pas dégrader l'aire de jeux par les rencontres de football,

ARRÊTE

Article 1 : L'utilisation du stade « Elio CEPPINI » et du stade d'entraînement de la Verrière sera interdite les 30 novembre - 1^{er} et 2 décembre 2018.

Article 2 : Monsieur le Maire de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Guy SOULAVIE